

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Metz Métropole

### COMMUNE DE MONTIGNY-LES-METZ

#### PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté PT n°03/2022 du 05/04/2022, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Montigny-Lès-Metz pour une durée de 31 jours consécutifs, du 25 avril 2022 à 09h00 au 25 mai 2022 inclus jusqu'à 17h00, en mairie de Montigny-Lès-Metz (siège de l'enquête), et à Metz Métropole.

La présente procédure de modification du PLU a pour objet de :

- Faire évoluer les dispositions réglementaires applicables au secteur d'extension « Sud Blory-La Horgne »
- Ajuster le zonage d'une parcelle aménagée en jardin partagé
- Adapter les dispositions réglementaires applicables au secteur de l'ancienne chocolaterie, chemin de Blory
- Corriger des erreurs matérielles et procéder à des ajustements réglementaires

Monsieur François DUHAMEL, Officier de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations dans les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Aux Services Techniques Municipaux (STM) de Montigny-Lès-Metz, 1 chemin des Sources, 57950 Montigny-Lès-Metz ;
  - Au siège de Metz Métropole, Maison de la Métropole, 1 place du Parlement de Metz, CS 30353 57011 METZ Cedex 1 ;
- ou les adresser par écrit au siège de l'enquête à la mairie de Montigny-Lès-Metz, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le public pourra communiquer ses observations auprès du commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : [modification-4-plu-montignylesmetz@mail.registre-numerique.fr](mailto:modification-4-plu-montignylesmetz@mail.registre-numerique.fr)

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences aux Services Techniques Municipaux de Montigny-Lès-Metz les :

- Mercredi 4 mai 2022 de 14h00 à 16h00 ;
- Vendredi 13 mai 2022 de 15h00 à 17h00 ;
- Vendredi 20 mai 2022 de 15h30 à 18h30.

Les adresses des sites internet sur lesquels des informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sont les suivantes :

- <https://www.eurometropolemetz.eu>
- <https://www.registre-numerique.fr/modification-4-plu-montignylesmetz>
- [www.montigny-les-metz.fr](http://www.montigny-les-metz.fr)

Le Pôle Planification de Metz Métropole est le service en charge du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de Metz Métropole les dossiers avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions et avis motivés.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Metz Métropole, en mairie de Montigny-Lès-Metz et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également tenus à la disposition du public sur le site internet de Metz Métropole et de la commune pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, la modification du PLU pourra être approuvée par l'autorité compétente, à savoir Metz Métropole.